

PARTAGEONS DEMAIN

Dialogue : les habitants en demande... La Mairie réfugiée derrière une messagerie

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Ce projet, qui a reçu en 2018, le soutien du département et de l'ARS reste pour l'instant au point de départ. Le permis de construire, déposé en décembre 2019, a vu sa date de validation limite du 23 octobre être repoussée jusqu'au 5 mars 2021. La fondation OVE, qui porte le projet, aurait déposé des pièces complémentaires pour justifier la destruction de l'espace humide boisé, situé juste derrière la MJC. Mais comment ne pas penser que ce projet pourrait, faire peser un risque d'inondation de la MJC pendant les travaux, lorsque l'on observe que régulièrement, ailleurs dans la ville, les opérations de creusement se terminent par le rejet d'eau. Que faire de ces eaux ? Iront-elles dans le réseau d'eau pluviale au risque de l'engorger ou de l'obstruer ?

Pour sortir de l'impasse nous avons fait appel au président du conseil départemental et à deux de ses vice-présidents afin qu'ils interviennent et permettent au projet de véritablement démarrer en promouvant sa réalisation sur l'emplacement du Centre Technique Municipal dont le déménagement doit être organisé sans délai. Un établissement ouvert sur la ville, avec la rue inclusive imaginée par les architectes, y prendra tout son sens. Aucune artificialisation nouvelle de terrain ne sera nécessaire.

L'espace derrière la MJC devra ensuite être classé Espace Boisé Classé à la prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme, révision absolument urgente pour mettre fin à la frénésie des promoteurs qui multiplient les permis de construire pour des immeubles avec des dizaines de logements à la place de pavillons dans une ville où la circulation est déjà saturée.

RUE DES MARAÎCHERS

Manque de transparence, manque de visibilité, absence de vision globale. Tels pourraient être les titres de cet article au sujet du projet de réaménagement de la rue des Maraîchers. Réunion de concertation annulée en raison de la crise sanitaire alors que des visioconférences, comme à Massy, auraient pu être mises en place. C'est via une simple boîte mail et sans aucune interaction entre élus et citoyens, que 108 familles ont formulé leurs observations :

- Manque d'anticipation de la majorité avec un document distribué seulement 2 jours avant le début des travaux.
- Manque de transparence dans le projet : le document demande un avis sans faire aucune proposition d'aménagement.
- Manque de cohérence entre les projets de densification (déjà 6 000 voitures/jour sur la RDM) et les infrastructures à disposition.
- L'indispensable création d'un trottoir de 1,4 m sur toute la longueur de la rue pour améliorer l'accessibilité et la sécurité des piétons et Personnes à Mobilité Réduite.
- La création inévitable d'un sens unique, sur la partie entre l'école de la Roche et la rue de Palaiseau. C'est ce point qui anime le débat, par rapport à la circulation des bus scolaires et des engins agricoles. (solution provisoire = dépôt des enfants sur l'arrêt de bus Rue de Palaiseau, chargement à l'arrêt Rue du Viaduc).
- L'apaisement de la circulation et l'aménagement de dispositifs de ralentissements pour les voitures.
- Besoin d'un réseau continu de circulations douces.

Au-delà même du contenu du projet, sa réalisation pose question avec un décalage de 4 mois dans le début de la phase des travaux de rénovation de la chaussée qui débutera

en Avril 2021 et non plus en Janvier 2021. D'autre part, la fermeture complète et non plus par tronçon de la rue est annoncée à partir du début janvier.

Dans toute autre commune, le projet aurait été étudié, validé avec la population avant que les engins de chantier soient à l'œuvre. Les contraintes pendant la période des travaux auraient été anticipées.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE

Afin de lutter contre le réchauffement climatique, en juin 2019 la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS) a adopté, comme le lui demande la loi, un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : 126 actions déclinées pour chaque commune à mettre en place sur notre territoire au cours des 6 ans à venir.

Nous sommes heureux de voir que la majorité municipale semble enfin vouloir s'investir sur le sujet car nous avons été étonnés lors des différentes réunions intercommunales de concertation pour l'élaboration du PCAET de ne croiser aucun de ses élus.

Avant même que le dialogue avec la population ait été engagé, 53 actions dans quatre axes (réduire la consommation d'énergie, se déplacer mieux et moins, préserver nos milieux naturels, développer une économie circulaire) ont déjà été choisies. Pourquoi ? Comment ? À partir de là, 4 comités de projets chargés d'organiser la concertation avec la population,

Il est encore temps, tous ensemble, de s'emparer de ce cadre, d'élargir le champ des actions, de proposer des actions ambitieuses. Nous appelons donc tous les Villebonnais, toutes les associations à participer à toutes les discussions qu'il pourra y avoir et à faire de nouvelles propositions d'actions.

Le 16 décembre 2020.

Ophélie Guin, Régis Vaillant, Marina Boutault, Olivier Tribondeau, Dominique Durand et Gilles Morichaud
(Partageons Demain) <http://villebon-partageons-demain.fr> contact@villebon-partageons-demain.fr